



COMMENT REMPLIR LA DÉCLARATION FISCALE BNC ?

Les **professions libérales** soumises au régime réel doivent déclarer leur résultat sur la liasse fiscale, et la déposer de façon dématérialisée à leur centre des impôts (SIE).



Cette dernière se remplit via des documents certifiés par l'Administration fiscale, nommés Cerfa 2035. Elle est également appelée « déclaration contrôlée », et se divise en deux grandes parties. La première concerne l'entreprise de façon générale, alors que la seconde partie se concentre essentiellement sur les recettes et dépenses.

LES INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE

Ces Cerfa se nomment 2035-SD, et se découpe en trois parties :

DES INFORMATIONS GÉNÉRALES : NATURE DE L'ACTIVITÉ, STATUT, RÉSULTAT FISCAL, MEMBRE D'UNE OMGA, EST CE QUE L'ENTREPRISE FAIT L'OBJET D'UN ECF ?...

Nom et Prénom

Adresse du déclarant

Adresse du déclarant

(Quand elle est différente de l'adresse du destinataire)

N° SIRET Adresse mail

N° de téléphone

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1^{er} janvier précédent, etc.) :

Adresse des cabinets secondaires :

Adresse du domicile du déclarant :

Nature de l'activité : Date de début de l'exercice de la profession :

SI VOUS ÊTES MEMBRE : Dénomination et adresse du groupement, de la société :

• d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumise à l'impôt sur les sociétés

• d'une société civile de moyens

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2021 OU À LA PÉRIODE DU AU (si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042C-PRO)
Voir renvois à la notice

1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035-B) **Bénéfice** : **Déficit** :

Comptabilité informatisée

Votre comptabilité est-elle informatisée ? Oui Non Si oui, nom du logiciel utilisé :

Viseur conventionné **AA ou OMGA**

Nom, adresse, téléphone, adresse électronique :

- du professionnel de l'expertise comptable ou du viseur conventionné ;

- du conseil ;

- de l'association agréée ou de l'organisme mixte de gestion agréé ;

N° d'agrément de l'AA ou OMGA ou du viseur conventionné :

ECF Prestataire :

Signature et qualité du déclarant

A _____, le _____

UN RÉCAPITULATIF DU PATRIMOINE DE L'ENTREPRISE

(POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA [NOTE MÉTHODOLOGIQUE SUR IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS](#))

I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (B)							
Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (LJMMAAAA)	Prix total payé TVA comprise	Montant de la TVA déduite	Base amortissable Col 2 - col 3	Mode et taux d'amortissement *	Montant des amortissements	
						antérieurs	de l'année
1	2	3	4	5	6	7	
Fraction d'amortissement reversée à l'associé d'une société civile de moyen (B)							
Total du tableau (B)							
Report du total de la dernière annexe (B)							
Total général						A	
Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire (B) (cf. cadre 7 de l'annexe 2035B)						B	

UN ÉTAT DES PLUS OU MOINS-VALUES DES IMMOBILISATIONS CÉDÉES DANS L'ANNÉE.

Pour déterminer si la vente d'une immobilisation est une plus ou moins-value, la valeur résiduelle (c'est-à-dire la valeur d'origine soustraite aux amortissements pratiqués) est à soustraire du prix de cession.

II- DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (C)								
Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine 1	Amortissements 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession 4	Plus ou moins-value	
							à court terme 5	à long terme 6
Plus ou moins-value à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035-B)								

LES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE (CERFA 2035-A ET 2035-B)

Sur le Cerfa 2035-A, un encadré reprend certaines informations sur l'activité (nombre d'associés s'il s'agit d'une société, si l'entreprise est soumise à TVA, la date d'adhésion à un OMGA, etc...).

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION												
Nature de l'activité (1)										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET										si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL	
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)										DA			

Ensuite le Cerfa 2035-A se focalise sur les recettes de l'année :

- Recettes nettes : c'est-à-dire les recettes encaissées auxquelles on déduit les débours (sommes avancées pour le compte d'autrui) et les honoraires rétrocedés (par exemple les honoraires encaissés lors du remplacement d'un confrère)
- Produits financiers
- Etc...

R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA
	2	À déduire : Débours payés pour le compte des clients (2)	AB
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)	AC
	4	Montant net des recettes	AD
	5	Produits financiers (4)	AE
	6	Gains divers (5)	AF
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)	AG

Ce même Cerfa se concentre aussi sur les dépenses professionnelles réalisées, qui se décomposent en plusieurs grands postes importants :

- Les achats (par exemple achats de marchandises)
- Les frais de personnels (salaires et charges sociales)
- Les impôts et taxes (CET, TVA, etc...)
- Le loyer
- Les travaux, fournitures (entretien, réparation, achat petits outillages, primes d'assurance, etc...)
- Le transport (frais de déplacement)
- Les charges sociales (obligatoires et facultatives)
- Les frais de gestion (achats de fournitures de bureau, cotisations syndicales, etc...)
- Etc...

D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	3	8	Achats (6)		BA		
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)		BB		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)		BC		
	11		Taxe sur la valeur ajoutée		BD		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale		JY		
	13		Autres impôts		BS		
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible		BV		
	15	Loyer et charges locatives				BF	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)			BW	BG	
	17	Entretien et réparations				Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH
	18	Personnel intérimaire					
	19	Petit outillage (11)					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité				Total : Transport et déplacements	BJ
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)					
	22	Primes d'assurances				Total : Transport et déplacements	BJ
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...					
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...					
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires		BT	BK	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès				Total : Frais divers de gestion	BM
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					
	28	Frais d'actes et de contentieux					
	29	Cotisations syndicales et professionnelles					
	30	Autres frais divers de gestion					
	31	Frais financiers (14)				BN	
	32	Pertes diverses (15)				BP	
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)				BR	

La différence entre les recettes encaissées et dépenses décaissées détermine l'excédent ou l'insuffisance du résultat.

Pour obtenir le résultat fiscal, d'autres informations sont également à prendre en compte comme :

- Les plus ou moins-values non exonérées
- Le total des amortissements comptabilisés dans l'année
- Les différentes exonérations en fonction de l'entreprise (exemple ZFU, aides fonds de solidarité pour le covid19, jeunes entreprises innovantes, ...)

En ajoutant ou déduisant tous ces éléments, le bénéfice ou déficit (résultat fiscal) est alors calculé et est à reporter sur le Cerfa 2035-SD.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	
	35	Plus-values à court terme (16)				CB	
	36	Divers à réintégrer (17)				CC	
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD	
	38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF	
	40	Frais d'établissement (19)				CG	
	41	Dotations aux amortissements (20)				CH	
	42	dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)				BE	
	42	Moins-value à court terme				CK	
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	CL
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ	
	44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	
47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR		



A savoir :

Il existe **trois autres Cerfa pour finaliser la liasse fiscale**. Ces derniers sont à remplir sous certaines conditions :

- **Cerfa 2035-D** : il concerne la Contribution à la Valeur Ajoutée de l'Entreprise. Il n'est à remplir que pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 152 500 €.
- **Cerfa 2035-F et 2035-G** : Ils concernent uniquement les sociétés, car il s'agit de renseigner la composition du capital social et le nom des filiales

Pour en savoir plus, consultez les différentes sources : 

• <https://www.cecogeb.com/guide-fiscal-2021/>

• https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2035-sd/2022/2035-sd_3782.pdf